



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 73309

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la coordination des structures de l'État qui connaissent des infractions à la probité publique. Dans son rapport « Renouer la confiance publique » remis en janvier 2015, Jean-Louis Nadal relève que la détection des infractions en la matière repose sur le travail de nombreux intervenants (administrations, juridictions, AAI, services de police et de renseignement), ce qui conduit à un manque d'efficacité et sans doute à des dépenses budgétaires qui pourraient être rationalisées (pp. 132-133, proposition 17). Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Il a été créé en février dernier au sein de la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice une mission chargée de réfléchir aux moyens d'améliorer, tant sur le plan de l'adaptation de la politique pénale que sur le plan des évolutions normatives, la prévention, la détection et la répression en matière de lutte contre les atteintes à la probité. A cet égard, la mission réfléchit notamment aux moyens de rationaliser et mieux coordonner les actions des différentes administrations et services d'investigation en matière de détection des infractions d'atteintes à la probité.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73309

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 643

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6196